



Date de convocation :  
29/05/2026

Date d'affichage:  
29/05/2026

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six  
Vendredi 5 juin 2026 à 19 h

*Le conseil municipal, légalement convoqué le 29 Mai 2026 s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 19 h à la mairie de Giverny, en séance publique sous la présidence de Monsieur Sebastien DEPOIX Maire.  
Séance ouverte à 19h04.*

Etaient présents : DEPOIX Sébastien, ROULAND Marine, LAMY Thibaud,  
MERIEUX Danielle, HOAREAU Stéphane, BEL Laurent, INBONA Brigitte, MERIEAU Pascal,

Absents ayant donné pouvoir : Madame Françoise PETITPAIN PERRIN à Mme Danielle  
MERIEUX

Madame Aurélie PRIOUX à Mme Marine ROULAND

Absent excusé: Monsieur Alexandre HUAU-ARMANI

Secrétaire de séance : Madame Marine ROULAND.

## ORDRE DU JOUR

**Objet** : Approbation du conseil municipal du 28 avril 2026 :

Après lecture complète faite par M. Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 votes POUR, à l'unanimité, les membres présents et représentés adoptent ce compte-rendu.

### DELIBERATION 1-5 / 2026

**Objet** : Election des délégués

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,



Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame MERIEUX Danielle et Monsieur MERIEAU Pascal

Madame ROULAND-BOHAIN Marine et Monsieur HOAREAU Stéphane

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

### **ELECTION DES DÉLÉGUÉS**

Les candidatures sont les suivantes :

- **M. DEPOIX Sébastien**

**Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués**

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote        | 0  |
| Nombre de votants (enveloppes déposées)                                       | 10 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) | 0  |
| Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)                     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)                                          | 10 |
| Majorité absolue                                                              | 10 |

| NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                         | En chiffre                  | En toutes lettres |
| <b>DEPOIX Sébastien</b>                                                                                                                 | <b>10</b>                   | <b>dix</b>        |
|                                                                                                                                         |                             |                   |
|                                                                                                                                         |                             |                   |
|                                                                                                                                         |                             |                   |

**Proclamation de l'élection des délégués**

A été proclamé déléguer :

- **Monsieur DEPOIX Sébastien**

**ÉLECTION DES SUPPLÉANTS**

Les candidatures sont les suivantes :

- **Mme ROULAND-BOHAIN Marine**
- **M. LAMY Thibaud**
- **Mme MERIEUX Danielle**
- **M. HUAU-ARMANI Alexandre**

**Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants**

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote        | 0  |
| Nombre de votants (enveloppes déposées)                                       | 10 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) | 0  |
| Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)                     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)                                          | 10 |
| Majorité absolue                                                              | 10 |

| NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT<br>(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                         | En chiffre                  | En toutes lettres |
| ROULAND-BOHAIN Marine                                                                                                                   | 10                          | dix               |
| LAMY Thibaud                                                                                                                            | 10                          | dix               |
| MERIEUX Danielle                                                                                                                        | 10                          | dix               |
| HUAU-ARMANI Alexandre                                                                                                                   | 0                           | zéro              |

**Proclamation de l'élection des suppléants**

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Mme ROULAND-BOHAIN Marine
- M. LAMY Thibaud
- Mme MERIEUX Danielle

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## **QUESTIONS DIVERSES :**

### LIBRAIRIE AMBULANTE :

Une demande d'accueil de librairie ambulante a été présentée au conseil municipal. Ce projet a suscité l'enthousiasme des conseillers municipaux, et fera l'objet d'une convention pour mieux encadrer les détails de cette activité.

### MARCHÉ de NOËL :

Le marché de Noël de GIVERNY est fixé les 5 et 6 décembre 2026, à la salle des fêtes de GIVERNY.

Mme FAL'CHON continuera d'organiser ce moment de convivialité, aux mêmes conditions que les années précédentes.

Une délibération sera établie pour le prochain conseil municipal.

### JURES D'ASSISES :

Le tirage au sort des jurés d'assises de la commune de GIVERNY, fait l'objet d'un regroupement avec la commune de Sainte Geneviève.

2 givernois sélectionnés feront l'objet d'un courrier individuel.

La séance est levée à 20 h 05.



**République Française – Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Commune de Giverny**

**Conseil Municipal du 05 juin 2026**

|                                                |  |
|------------------------------------------------|--|
| Le Maire, DEPOIX Sébastien                     |  |
| Le Secrétaire de séance, Marine ROULAND-BOHAIN |  |